

REDEVANCES CHARGES	CONDITIONS CONDITIONS	TARIFS RATES	OBSERVATIONS REMARKS
ATTERRISSAGE LANDING	<p>TRAFIC INTERNATIONAL INTERNATIONAL TRAFFIC</p> <p>Pour les 25 premières tonnes</p> <p>De la 26^{ème} à la 75^{ème} tonne De la 76^{ème} à la 150^{ème} tonne Au-dessus de 150 tonnes</p> <p>TRAFIC NATIONAL DOMESTIC TRAFFIC</p> <p>Pour les 14 premières tonnes</p> <p>De la 15^{ème} à la 25^{ème} tonne De la 26^{ème} à la 75^{ème} tonne De la 76^{ème} à la 150^{ème} tonne Au-dessus de 150 tonnes</p> <p>AÉRONEFS PRIVÉS PRIVATE AIRCRAFT</p> <p>Aéronefs de tourisme d'un poids inférieur ou égal à 2 tonnes</p>	<p>1 EURO = 655,957 FCFA</p> <p>2.087 FCFA par tonne avec un minimum de perception de 5.209 FCFA</p> <p>4.192 FCFA par tonne</p> <p>5.877 FCFA par tonne</p> <p>5.510 FCFA par tonne</p> <p>394 FCFA par tonne avec un minimum de perception de 5.398 FCFA</p> <p>1.564 FCFA par tonne</p> <p>3.145 FCFA par tonne</p> <p>3.977 FCFA par tonne</p> <p>3.752 FCFA par tonne</p> <p>5.190 FCFA (taux forfaitaire)</p>	<p>Ces taxes sont perçues sur tous les aérodromes ouverts à la CAP</p> <p>- BRAZZAVILLE</p> <p>- PONTE NOIRE</p> <p>- OLLOMBO</p> <p>- Aérodromes secondaires</p>
BALISAGE LUMINEUX DE PISTE RUNWAY LIGHTING FACILITY	Par atterrissage ou décollage	<p><u>Balisage LIH</u> (1)</p> <p>- 106.079 FCFA pour les avions de plus de 75 tonnes</p> <p>- 83.746 FCFA pour les avions de poids inférieur ou égal à 75T</p> <p><u>Balisage LIH</u> (2) (3)</p> <p>- 83.746 FCFA</p>	<p>Ces taxes sont perçues sur les aérodromes de :</p> <p>(1) BRAZZAVILLE</p> <p>(2) POINTE NOIRE</p> <p>(3) OLLOMBO</p>
PASSAGERS PASSENGERS	Trafic National Trafic Régional et International	3.500 FCFA 12.240 FCFA	<p>Ces taxes sont perçues sur les aérodromes de :</p> <p>- BRAZZAVILLE</p> <p>- POINTE NOIRE</p>
STATIONNEMENT ACFT PARKING	Aire de trafic	120 FCFA par tonne/heure avec une franchise de 2 heures	
FRET CARGO	A l'importation et à l'exportation	National : 30 FCFA par Kg International : 40 FCFA par Kg	
CARBURANTS FUEL	A l'importation et à l'exportation	3,4 FCFA par litre	
SÛRETÉ SECURITY	Trafic National Trafic Régional et International	500 FCFA 1.000 FCFA	
PROLONGATION D'OUVERTURE OPENING OVERTIME	Par heure et par mouvement	72.500 FCFA	<p>Cette taxe est perçue sur les aérodromes non permanents ouverts à la CAP.</p> <p>Elle est due par le propriétaire de l'aéronef.</p> <p>Elle est indépendante des taxes d'atterrissage et d'éclairage</p>

REDEVANCES ET TAXES DE PRESTATIONS ET SERVICES RENDUS AUX USAGERS
PAR LES SERVICES DE L'AVIATION CIVILE DU CONGO

(Extrait de Arrêté N° 6269/MTAC/ANAC du 22 Novembre 1994)

1	Inscription au cours de pilotage	8 500 FCFA
2	Carnet de vol	17 000 FCFA
3	Heure de vol sur monomoteur pour entraînement au pilotage	25 000 FCFA
4	Heure de vol sur bimoteur entraînement au pilotage	51 000 FCFA
5	Délivrance d'une carte de stagiaire pilote	8 500 FCFA
6	Délivrance d'une licence de pilote privé	25 000 FCFA
7	Délivrance d'une licence de pilote professionnel, de mécanicien d'entretien d'aéronef, de contrôleur de la circulation aérienne	34 000 FCFA
8	Délivrance d'une licence de pilote professionnel de 1ère classe, de pilote de ligne ou de mécanicien navigant	42 500 FCFA
9	Annotation d'une licence de pilote, de mécanicien navigant ou de contrôleur de la circulation aérienne qui confère des privilèges supplémentaires	8 500 FCFA
10	Epreuves de vol que fait subir un fonctionnaire du Ministère des Transports chargé de l'Aviation Civile	34 000 FCFA
11	Annotation d'une licence de mécanicien d'entretien d'aéronef qui confère des privilèges supplémentaires	8 500 FCFA
12	Epreuve en vol initiale que fait subir un fonctionnaire du Ministère des Transports, chargé de l'Aviation Civile en vue de la délivrance d'une qualification de vols aux instruments	34 000 FCFA
13	Epreuve en vol initiale que fait subir un fonctionnaire du Ministère des Transports chargé de l'Aviation Civile en vue du renouvellement d'une qualification de vols aux instruments	51 000 FCFA
14	Epreuve en vol que fait subir un fonctionnaire du Ministère des Transports chargé de l'Aviation Civile aux fins de renouvellement d'une qualification d'Instructeur	51 000 FCFA
15	Délivrance d'un permis de vol en vue d'un vol d'essai, d'un convoyage, d'un vol de démonstration	34 000 FCFA
16	Délivrance d'un permis de vol pour vol expérimental d'un aéronef	34 000 FCFA
17	Délivrance d'un certificat de navigabilité pour exportation	51 000 FCFA
18	Délivrance d'un certificat d'immatriculation, sauf s'il s'agit d'un certificat d'immatriculation délivré en vue d'une exportation à titre privé et en remplacement à échéance de validité d'un certificat délivré à titre commercial	51 000 FCFA
19	Délivrance d'un certificat provisoire d'immatriculation, de navigabilité déclaré perdu	34 000 FCFA
20	Délivrance d'un permis de vol pour avion privé	17 000 FCFA
21	Délivrance d'un certificat provisoire d'immatriculation	25 500 FCFA
22	Modification ou annotation d'un permis de vol, d'un certificat d'immatriculation ou de navigabilité qui exige la délivrance d'un document de remplacement	42 500 FCFA
23	Approbation d'une modification importante apportée à un aéronef	85 000 FCFA
24	Délivrance d'un certificat d'exploitation	85 000 FCFA
25	Délivrance d'un certificat d'exploitation temporaire	51 000 FCFA
26	Acquisition d'un aéronef	5 % de la valeur vénale
27	Certificat d'exportation	51 000 FCFA
28	Délivrance Autorisation Provisoire des Licences PPA	85 000 FCFA
29	Délivrance Autorisation Provisoire Licences PP, PP1, PL et mécanicien navigant	17 000 FCFA
30	Délivrance laissez-passer provisoire tenant lieu de CDN	25 500 FCFA
31	Délivrance d'une autorisation exceptionnelle d'embarquement passagers	5 000 FCFA
32	Duplicata licence, carnet de vol, carte stagiaire ou autres documents d'aéronefs	Double la valeur
33	Certificat de radiation	85 000 FCFA
34	Certificat d'immatriculation	85 000 FCFA
35	Certificat de navigabilité	85 000 FCFA
36	Renouvellement licence	8 500 FCFA
37	Inscription d'hypothèque sur le registre d'immatriculation des aéronefs	3,4 % de la valeur vénale
38	Main levée sur l'aéronef	340 000 FCFA
39	Taxe sur la délivrance d'autorisation permanente de survol d'atterrissage sur les aérodromes congolais : par semestre et par aéronef. Cette taxe est acquittée au début de chaque semestre	170 000 FCFA
40	Permis d'Exploitation Aérienne : Compagnie Aérienne en création	425 000 FCFA
41	Agrément d'atelier d'entretien d'aéronef	425 000 FCFA

